BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

2026-2028

PLAN D'ACTION

EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Mise à jour
2025









Table des matières

Introduction	4
Mot du maire	5
Engagement de la municipalité envers les personnes handicapées	6
Bref portrait de la Ville de Bois-des-Filion et de ses secteurs d'activité	6
Les bâtiments municipaux, les parcs et infrastructures	7
Les services municipaux	8
Groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action	9
Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants	10
Mécanisme de suivi	10
Les réalisations passées	11
Travaux publics et environnement	11
Ressources humaines	11
Loisirs, culture et vie communautaire	11
Sécurité incendie	11
Communications	11
Questions ou commentaires sur ce plan d'action	11
Mesures planifiées pour 2026-2028	12

Introduction

Comme indiqué sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), « au-delà d'une obligation légale, les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées sont un moyen privilégié pour identifier et réduire les obstacles que rencontrent ces personnes dans la réalisation de leurs activités. Ils constituent un outil concret permettant d'engager des actions réfléchies, porteuses, ciblées.

En d'autres mots, ils créent une dynamique continue de recherche de solutions en identifiant les obstacles rencontrés, ce qu'il reste à faire et ce qui doit être prévu pour l'avenir afin de les réduire, voire les éliminer. »



La définition d'une personne handicapée est la suivante :

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Mot du maire



Au nom des membres du conseil municipal et des employés de la Ville de Bois-des-Filion, c'est avec fierté et enthousiasme que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026 – 2028.

Bois-des-Filion accorde une grande importance à l'intégration, dans la société en général et dans la collectivité, des personnes en situation de handicap et elle a à cœur d'offrir un milieu de vie sécuritaire et accueillant pour tous les Filionois et Filionoises.

Plus que jamais, nous avons le devoir de construire une société plus inclusive et solidaire en éliminant les obstacles auxquels sont confrontées les personnes vivant avec un handicap.

Avec cet objectif en tête, un comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été mis en place et s'est penché sur les secteurs d'activités à privilégier lors de l'exercice 2026 à 2028.

Le Plan a ainsi été élaboré en respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Dans un premier temps, la Ville accordera une priorité à l'adaptation de ses infrastructures municipales, c'est-à-dire en établissant un plan d'amélioration de la voirie et des infrastructures urbaines de la Ville et en procédant au réaménagement des parcs par l'augmentation du matériel adapté et par la redistribution spatiale du mobilier.

Évidemment, un effort important en matière de communication serait fait auprès des personnes en situation de handicap notamment en améliorant l'accès à l'information et au site Web de la Ville.

C'est un exercice de longue haleine et je peux vous assurer en mon nom personnel, au nom des membres du conseil municipal et des fonctionnaires municipaux de Bois-des-Filion que nous nous engageons dans cet exercice avec détermination. Ensemble, nous voulons offrir une meilleure qualité de vie à tous les Filionois et Filionoises et faire de Bois-des-Filion, une ville inclusive et équitable!

Charles Bélanger

Engagement de la municipalité

envers les personnes handicapées



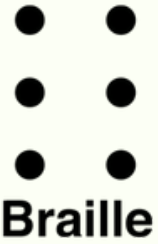
La municipalité s'engage à favoriser l'accessibilité universelle dans ses politiques, ses services et ses actions envers les employé.es et les citoyen.es. Elle s'engage à traiter tous les citoyen.es de façon équitable et à offrir aux personnes handicapées des services respectueux. Elle s'engage à offrir un milieu de vie de qualité aux personnes handicapées dans la mesure de ses ressources et capacités humaines, physiques et financières. L'objectif est de créer à Bois-des-Filion une communauté solidaire et inclusive où il fait bon vivre pour tout le monde.



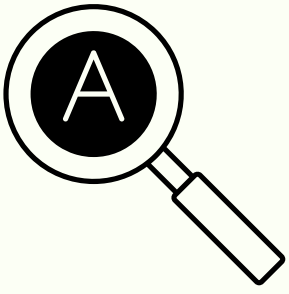


Bref portrait de la Ville de Bois-des-Filion

et de ses secteurs d'activité



Le 1er janvier 1949 a lieu l'incorporation du village de Saint-Maurice de Bois des Filion maintenant à la charge d'un maire et de conseillers. À cette époque, la population se compose de 342 familles permanentes et de 800 familles saisonnières qui reviennent au village durant la belle saison. Le 27 octobre 1980, la municipalité du village de Bois-des-Filion a été constituée en municipalité de ville sous le nom de : Ville de Bois-des-Filion. La réception officielle des lettres patentes a eu lieu le 7 novembre 1980. Au cours des années 1990, la Ville a entamé un processus d'acquisitions immobilières auprès de deux importants propriétaires fonciers publics (le ministère des Transports du Québec et le ministère de la Défense nationale du Canada), ce qui lui a permis de se doter d'un parc industriel et d'un nouveau quartier résidentiel; la Place du Parc.

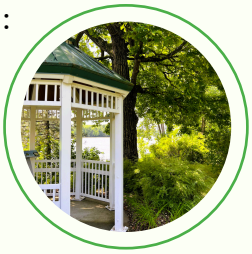




Les bâtiments municipaux, les parcs et infrastructures

Les principaux bâtiments municipaux comprennent l'Hôtel de Ville, le Chalet des citoyens, la bibliothèque, le Centre des loisirs, le garage municipal et la caserne.

En outre, on y trouve les parcs et infrastructures suivants :



Parc Riverain

La fête de la famille a lieu dans ce parc, sentier pédestre, module de jeu, location de matériel pour faire du kayak (sur le bord de la rivière : rue Gérard, entre les avenues 58 et 56)



Parc Lesage

Utilisation par le camp de jour, écoles, terrain de baseball, modules de jeu (proximité du centre des loisirs situé au 80, 33e Avenue)



Parc Émile-Pigeon

Présence du jeu d'eau, modules de jeu (à l'intersection des avenues de la Haute-Rive, des Viornes et des Bois-Francs)



Berge Perron

Sentier pédestre (longe le bord de la rivière entre la 39e Avenue et la rue Perron)



Parc Paul-Perron

Terrains de pickleball, modules de jeu, patinoire (à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et 55e Avenue)



Parc Omer-Roy

Jardin communautaire (accès par la rue Carmelle et la place Omer-Roy)

Les parcs et terrains suivants comportent des services sanitaires (toilette, eau, essuie-main, poubelle) :

- Parc Riverain (bloc sanitaire de mai à septembre)
- Parc Lesage (centre des loisirs, selon l'horaire des activités)
- Piscine municipale

C'est une des plus petites municipalités du Québec en superficie.

La ville est située dans la MRC Thérèse-De Blainville.

L'accroissement prévu de la population entre 2021 et 2031 est de 9.3%.

Si en 2021, la proportion de personnes âgées de 65 et plus était de 16 %, elle devrait être de 20 % en 2031, selon les données de Statistiques Canada[1].

[1] Selon le recensement de 2021
[2] Selon le recensement de 2021

10 360 habitants[2]

S'étend sur 4.9 km²

Même si cette proportion est moins élevée que pour le Québec en entier, cette transformation rapide guide les actions municipales pour rendre les milieux de vie plus inclusifs, accessibles et sécuritaires. En tant que Municipalité amie des aînés (MADA) depuis 2021, Bois-des-Filion déploie des mesures qui ont une incidence positive sur la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, tout en favorisant l'accessibilité universelle.

Les services municipaux

Le personnel municipal comprend en moyenne 100 employé.es répartis dans 10 services. Les services municipaux sont les suivants :

- Aménagement du territoire
- Communications
- Direction générale (qui comprend la division des technologies de l'information)
- Finances
- Greffe et archives
- Infrastructures et bâtiments
- Loisirs, culture et vie communautaire
- Ressources humaines
- Sécurité incendie
- Travaux publics et environnement



Groupe de travail
pour l'élaboration du plan d'action

Le Plan d'action 2026-2028 a été élaboré en collaboration étroite avec les représentant.es des services municipaux et des représentant.es des élu.es de Bois-des-Filion. Des organismes communautaires de la région et les personnes handicapées ont été consultés. La Ville de Bois-des-Filion a bénéficié de l'accompagnement de Kéroul[1] pour la conception de son premier plan.

Chaque responsable de service municipal a été consulté individuellement, à raison d'une à deux rencontres chacun, dans le but de les sensibiliser à l'enjeu de l'accessibilité universelle et de travailler ensemble à l'identification des obstacles et des solutions facilitant la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Un comité de suivi, composé de deux employé.es des services municipaux et de deux élu.es, a été mis en place afin :

- De développer le plan d'action;
- D'assurer une vision transversale et cohérente à l'échelle de l'ensemble des services de la Ville, en adéquation avec ses grandes orientations;
- De veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures adoptées.

Le Comité s'est réuni cinq (5) fois en 2025. La consultation des personnes en situation de handicap et des représentant.es d'organismes communautaires s'est déroulée tel qu'indiqué dans la section suivante. Une dernière rencontre programmée à l'automne 2025 a permis de mettre en place le comité consultatif qui rassemblera plusieurs partenaires.

Membres du groupe de travail :

· Odette Filion, conseillère municipale
· Denis Poirier, conseiller municipal
· Caroline Desrochers, adjointe administrative, Direction générale et cabinet du maire
· Patrick Forget-Alary, chef de division des technologies de l'information

Ces personnes ont rejoint le comité au printemps 2025 et font désormais partie du comité de suivi du Plan d'action.

[1] https://www.keroul.qc.ca/fr

Consultation de personnes handicapées
et de leurs représentants

La consultation des personnes en situation de handicap a été réalisée par sondage. Environ trente-cinq (35) personnes ont répondu au questionnaire qui visait à identifier les obstacles et à recueillir des solutions à travers les expériences de la vie quotidienne. Des entretiens ont été menés avec des organismes de Bois-des-Filion ou de la région. Des organismes partenaires ont également été sollicités pour faire part des besoins récurrents observés sur le territoire.

En outre, une évaluation de l'accessibilité des bâtiments municipaux et des parcs a été menée. Une marche exploratoire a également permis de relever les obstacles sur une partie largement fréquentée de la voirie (de l'Hôtel de Ville au Chalet des citoyens, en passant par le centre commercial).

Pour que cette consultation se fasse de façon récurrente, un comité consultatif sur le plan d'action est en cours de création. Il réunira des représentants des organismes de personnes handicapées qui desservent le territoire de Bois-des-Filion. Il se réunira pour la première fois en 2026. Les membres du comité de suivi seront membres de droit de ce comité consultatif.

Mécanisme de suivi

Le mécanisme de suivi sera assuré par le comité de suivi du plan d'action qui se réunira au moins deux (2) fois par an, soit en début d'année, pour mettre en place les actions et, à l'automne, pour faire le bilan de l'année et prévoir le plan pour l'année suivante. Il réunira également le comité consultatif au moins une (1) fois par an afin de préparer le bilan de l'année et les actions de l'année suivante.

Un sondage annuel sera également mené pour consulter la population concernée sur les mesures prises et sur les obstacles persistants ou nouveaux.

De façon générale, le comité de suivi aura pour mission de :

- Identifier les obstacles persistants ou nouveaux
- Proposer des ajustements ou des priorisations selon les ressources disponibles
- Faire le bilan des actions à la fin de chaque année

Les réalisations passées

La municipalité de Bois-des-Filion s'engage à bâtir un milieu de vie accessible pour tous ses citoyen.es. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de la Politique des aînés de Bois-des-Filion qui a été élaborée en 2021.

Avant même que ce plan d'action soit développé, dans les dernières années, la municipalité avait agi pour améliorer l'accessibilité des infrastructures, des communications et des activités. Voici une liste non exhaustive de ces réalisations.

Travaux publics et environnement

- Réfection du sentier des Artistes pour faciliter le passage des personnes en fauteuil roulant.
- Ajout de pictogrammes pour piéton.es et personnes sourdes aux traverses de rue.
- Installation d'une surface antidérapante sur les rues Carmelle et Perron pour faciliter les déplacements.
- Abaissement des trottoirs aux intersections.
- Entretien fréquent des pistes cyclables (retrait de roches).
- Ajout de dalles de béton pour fauteuils roulants près des bancs.
- Cases de stationnement pour personnes handicapées devant chaque bâtiment public.
- Évaluation de l'accessibilité des principaux bâtiments et parcs de la ville (menée en 2025) et rapports.

Sécurité incendie

Inscription volontaire à SOMUM (système d'appel automatisé), à PAIR pour la sécurité des personnes vulnérables et à Rapid'OR/Sécur'OR via Terrebonne et la MRC.

Ressources humaines

- Formation de premiers soins pour les préposé.es aux loisirs.
- Séances d'information sur la santé mentale.
- Plusieurs groupes d'employé.es ainsi que les élu.es ont reçu une formation sur l'accessibilité en 2025.

Loisirs, culture et vie communautaire

- Camps de jour : six (6) accompagnateurs formés par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) des Laurentides en 2025 (anxiété, TSA léger, trisomie, trouble de comportements).
- Activités et programmes inclusifs : Cardio 50+, programme PIED, Taxibus.
- Bibliothèque : Ruche d'art, jeux sensoriels, livres audio/gros caractères, collection dyslexie, salles d'études silencieuses.

Communications

La Ville met à disposition les documents en gros caractères sur demande et assure un accompagnement lors d'activités grand public.

Pour tout commentaire ou suggestion en ce qui concerne ce plan d'action, veuillez communiquer avec :

Caroline Desrochers
Adjointe administrative
Direction générale et cabinet du maire
Ville de Bois-des-Filion
Téléphone : 450 621-1460, poste 1001#
Courriel : ville@villebdf.ca

Mesures planifiées pour 2026–2028

1 Faciliter les déplacements sur la voirie et l'accès aux parcs et aux bâtiments

Mise en contexte

L'obstacle majeur identifié par les personnes handicapées est le déplacement dans les rues, dans les parcs et dans certains bâtiments. Elles sont confrontées à des parcours qui présentent plusieurs obstacles. À l'intérieur de certains lieux, le cheminement manque de fluidité. Les parcs et les bâtiments ont été évalués et des rapports d'accessibilité sont disponibles pour les différents services municipaux concernés.

1.1 Augmenter l'accessibilité des parcs

Obstacle recensé

Le mobilier et l'aménagement des parcs ne sont pas toujours adaptés (revêtements, entretien, placement, matériel adapté, table accessible, zones ombragées, etc.). Le cheminement à l'intérieur des parcs devrait être redessiné. Spécifiquement, il y a un manque de cohérence du parcours accessible pour accéder à la Berge Perron (escalier entre le stationnement et la berge).

Mesures

- Développer un plan triennal de réaménagement des parcs à partir de l'évaluation des parcs effectuée en 2025
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire & Infrastructures et bâtiments
  - **Indicateur :** Plan développé et début de mise en œuvre



Parc Riverain
Les tables sont bien disposées sur une surface plane mais l'accès se fait uniquement par le gazon

- Augmentation du matériel adapté dans les parcs : tables de pique-nique adaptés, modules de jeux et balançoires adaptées, etc.
  - **Année (s) de réalisation :** 2028 (et subséquentes)
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire & Travaux publics et environnement
  - **Indicateur :** Nouveau matériel en service par année

- Redistribution spatiale du mobilier dans les parcs (zone ombragée, mobilier fixe ou mobile, aire plus calme, cheminement accessible vers le mobilier, parcours sans obstacle, etc.). *Voir photo page 12.*
  - **Année (s) de réalisation :** Chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire & Infrastructures et bâtiments & Travaux publics et environnement
  - **Indicateur :** Nombre de parcs réaménagés

1.2 Problème de circulation à l'intérieur de certains bâtiments (Hôtel de Ville, parc Riverain, Chalet des citoyens)

Obstacle recensé

Autant lors des évaluations de l'accessibilité des bâtiments que lors de la consultation des personnes handicapées, la question de la lourdeur des portes est revenue de façon régulière. Notamment pour le gymnase, la salle communautaire et les toilettes.

Pour faciliter les déplacements, des plans indiquant les parcours accessibles pourraient être diffusés sur le site web et à l'entrée des bâtiments.

Mesures

- Installer des ouvre-portes automatiques à raison d'un par année.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027 et 2028
  - **Responsable :** Infrastructures et bâtiments
  - **Indicateur :** Ouvre-portes installés

- Créer et diffuser les plans des parcours accessibles dans les infrastructures sur le site Web et à l'entrée des bâtiments.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Communications (à partir des plans faits par la Sécurité incendie ou Infrastructures et bâtiments)
  - **Indicateur :** Plans diffusés sur le Web et installés à l'entrée des bâtiments.

1.3 Manque de cohérence du parcours pour accéder à la piscine municipale

Obstacle recensé

Il y a un manque de cohérence du parcours accessible pour accéder à la piscine. L'absence de bateaux de trottoir face à l'allée latérale devant les stationnements est l'obstacle le plus important.



Mesures

- Développer un plan des modifications à apporter pour rendre conforme et accessible tout le parcours jusqu'à l'entrée de la piscine, ainsi que le bâtiment de la piscine.

  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Infrastructures et bâtiments
  - **Indicateur :** Études faites et plan établi

1.4 Dégagement et aménagement de la voirie pour faciliter les parcours urbains

Obstacle recensé

Une marche exploratoire permettra de recenser les obstacles sur un axe commercial majeur entre l'Hôtel de Ville et le Chalet des citoyens.

Les personnes handicapées ont noté un manque de places de stationnement réservées à la maison Limoges Perron.

Des feux sonores seraient aussi nécessaires dans deux (2) intersections importantes.

Mesures

- Établir un plan d'amélioration de la voirie et des infrastructures urbaines à partir de la marche exploratoire effectuée fin 2025.

  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Travaux publics et environnement
  - **Indicateur :** Plan d'amélioration déposé

- Appliquer les recommandations du plan d'amélioration de la voirie et des infrastructures urbaines (à préciser dans le plan d'action 2027).

  - **Année (s) de réalisation :** 2027 et 2028
  - **Responsable :** Travaux publics et environnement
  - **Indicateur :** Plan d'amélioration déposé

- Installer des cases réservées pour le stationnement de la maison Limoges Perron.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Travaux publics et environnement (collaboration avec Greffe et archives pour l'ajout à la réglementation)
  - **Indicateur :** Cases de stationnement aménagées

- S'assurer que les panneaux pour repérer les cases de stationnement réservé pour les bâtiments municipaux soient bien visibles. Informer les commerces de l'importance que les cases réservées soient bien identifiées en tout temps.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Travaux publics et environnement (installation des panneaux) & Communications (campagne d'information pour les commerces)
  - **Indicateur :** Cases de stationnement bien visibles. Sensibilisation effectuée.

- Indiquer au ministère des Transports les demandes essentielles dans l'aménagement des voies urbaines, particulièrement des feux sonores aux intersections sensibles
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Direction générale (lettre au nom du maire)
  - **Indicateur :** Lettre envoyée

- Recenser les endroits stratégiques pour lesquels le déneigement est prioritaire (ex.: rampe d'accès au sentier des Artistes ou au Centre des loisirs) et assurer un déneigement rapide.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Travaux publics et environnement
  - **Indicateur :** Déneigement assuré dans les meilleurs délais à la suite de la tombée de la neige



1.5 Diversité du mobilier de repos intérieur

Obstacle recensé

Lors de la consultation et lors des évaluations, un manque de diversité dans le mobilier de repos (assises intérieures) a été signalé, par exemple dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville. L'objectif est de permettre à tout le monde de s'asseoir et de se relever sans difficultés.

Mesures

- Acquisition d'un mobilier (chaises ou bancs) avec accoudoir et de différentes tailles.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Infrastructures et bâtiments
  - **Indicateur :** Nouveau mobilier en place. Indication pour les futures acquisitions de mobilier dans le Règlement sur la gestion contractuelle

2 Sensibiliser les élu.es, le personnel municipal et la population à l'accessibilité

Mise en contexte

Beaucoup d'actions ont été réalisées au fil des ans pour les personnes en situation de handicap, notamment depuis le développement de la démarche Municipalité amie des aîné.es (MADA). Le plan d'action pour les personnes handicapées permet de systématiser la recherche d'obstacles et de mettre en place les meilleures solutions pour les lever. Cela implique que tout le monde soit au même niveau de sensibilisation, les élu.es, le personnel municipal et la population.

2.1 Visibilité insuffisante des personnes handicapées

Obstacle recensé

Les personnes handicapées sont peu visibles dans les communications de la municipalité et leur réalité est peu connue de la population. L'objectif est de présenter la population de Bois-des-Filion dans toute sa diversité.

Mesures

- Publier des articles dans Le Boisé sur le quotidien d'une personne handicapée. Souligner la semaine et la journée des personnes handicapées dans les communications municipales.
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Nombre de publications diffusées

2.2 Places de stationnement réservé inaccessibles

Obstacle recensé

Les places de stationnement réservé sont parfois inaccessibles parce qu'elles sont occupées par des véhicules sans vignette.

Mesures

- Campagne de sensibilisation annuelle des automobilistes.
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Campagne annuelle

2.3 Sensibilisation des élu.es

Obstacle recensé

Les nouveaux membres du conseil municipal ne sont pas toujours sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap. Les autres ont reçu une formation en 2025.

Mesures

- Formation offerte particulièrement aux nouveaux et nouvelles élu.es.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Direction générale
  - **Indicateur :** Formation suivie





2.4 Participation sociale insuffisante des personnes handicapées

Obstacle recensé

La population est peu informée de la réalité des personnes handicapées et agit peu pour accroître leur participation sociale.

Mesures

- Création d'une page Web dédiée au plan d'action
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Page créée et promotion réalisée

3 Améliorer la communication pour et avec les personnes en situation de handicap

Mise en contexte

La Ville de Bois-des-Filion a divers moyens de communiquer avec ses citoyen.es, mais celle-ci souhaite améliorer son approche afin d'être encore plus inclusive. Dans le cadre du plan d'action pour les personnes handicapées, la Ville développera et mettra en place des outils technologiques et des communications permettant d'atteindre adéquatement les personnes vivant avec un handicap.

3.1 Visibilité insuffisante des services accessibles

Obstacle recensé

Les citoyens en général et les personnes en situation de handicap en particulier sont insuffisamment informés des services accessibles et n'ont pas d'espace pour donner leur avis, mentionner des obstacles dans leur vie quotidienne et proposer des solutions.

Mesures

- Informer les citoyens sur les services disponibles par une campagne annuelle d'information sur l'accessibilité dans Le Boisé. Informer le personnel municipal par des notes et articles diffusés dans le Carnet du DG.

- **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
- **Responsable :** Communications & Direction générale
- **Indicateur :** Nombre de publications diffusées

3.2 Manque de contact avec les personnes en situation de handicap

Obstacle recensé

Les personnes en situation de handicap n'ont pas de lieux pour faire part des obstacles qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, pour demander des adaptations, proposer des solutions ou commenter le plan d'action.

Mesures

- Améliorer la communication avec les personnes en situation de handicap pour le recensement des obstacles et des besoins particuliers grâce à un sondage annuel diffusé sur le site Web et disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
- **Responsable :** Communications & Direction générale
- **Indicateur :** Sondage effectué

3.3 Démarche administrative accessible sur le Web uniquement

Obstacle recensé

Les démarches administratives réfèrent uniquement au site Web, difficile d'accès notamment pour les non-voyants.

Mesures

- Mettre en place un service au téléphone ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour les démarches administratives et en faire la promotion.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Direction générale & Communications
  - **Indicateur :** Service offert et diffusion de cette information

3.4 Accessibilité insuffisante du site Web de la municipalité

Obstacle recensé

Le site Web de la municipalité est peu accessible et vieillissant. Son remplacement est prévu dans les prochaines années. Les mesures ci-dessous visent à préparer ce projet.

Mesures

- Liste des requis pour un site accessible à inclure dans le cahier des charges.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Liste prête pour le cahier des charges (conformité WCAG)
- Sensibilisation du service des communications à l'accessibilité du Web et à l'information accessible à tous par le visionnement de la vidéo « Un site Web accessible, c'est bon pour tout le monde! »
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Visionnement effectué

3.5 Guide du citoyen plus lisible et plus accessible

Obstacle recensé

Les communications transmises par la Ville ne sont pas toujours accessibles à l'ensemble des citoyen.es, particulièrement le guide du citoyen qui contient beaucoup d'informations importantes.

Mesures

- Produire une version simplifiée et accessible du guide du citoyen.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Publication diffusée

4 Développer l'accueil et l'accessibilité des activités et événements

Mise en contexte

De nombreux événements et activités se déroulent à Bois-des-Filion. Cependant, plusieurs enjeux nécessitent des ajustements pour favoriser leur accessibilité et l'inclusion de tout le monde.

4.1 Développement d'activités accessibles

Obstacle recensé

Clientèle de personnes en situation de handicap peu active culturellement et socialement faute d'aménagements et d'activités adaptés.

Mesures

- Développer des activités accessibles et en faire la promotion, incluant à la bibliothèque (par exemple, yoga sur chaise).
  - **Année (s) de réalisation :** 2026 et 2027
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire
  - **Indicateur :** Deux activités accessibles offertes par an
- Indiquer dans le cahier des loisirs l'accessibilité des différentes activités.
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Informations spécifiées

4.2 Amélioration de l'accessibilité des événements et fêtes de la Ville

Obstacle recensé

Les événements et fêtes de la Ville ne prévoient d'accueil, d'emplacement ou de parcours sécurisé pour les personnes en situation de handicap.

Mesures

- Mener un audit des problèmes d'accessibilité tout au long de l'année dans les différents événements.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Consultante de Kéroul (collaboration Loisirs, culture et vie communautaire)
  - **Indicateur :** Rapport sur l'accessibilité des événements
- Appliquer les mesures du rapport d'accessibilité pour renforcer l'accessibilité des événements.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027 et 2028
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire
  - **Indicateur :** *À préciser dans le plan d'action 2027*

- Développer un guide et donner des formations au personnel sur l'accessibilité des événements.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire
  - **Indicateur :** Guide développé et formation donnée

- Prévoir une équipe de bénévoles pour accueillir les personnes lors des événements.
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Loisirs, culture et vie communautaire
  - **Indicateur :** Équipe de bénévoles recrutée chaque année

Favoriser l'embauche des personnes handicapées et la formation du personnel 5

Mise en contexte

L'inclusion professionnelle est un enjeu d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Pour favoriser leur embauche, la municipalité veut former son personnel, accueillir des stagiaires et revoir la présentation de ses offres d'emploi.

5.1 Offres d'emploi plus inclusives

Obstacle recensé

Les offres d'emploi ne sont pas pensées pour éviter tout biais envers les personnes handicapées.



Mesures

- Participer annuellement au programme *DuoEmploi*.
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Ressources humaines
  - **Indicateur :** Stagiaires accueilli.es

- Favoriser les candidatures de personnes handicapées par l'ajout d'une clause d'inclusion dans l'offre d'emploi et la diffusion dans des réseaux spécialisés (organismes communautaires).
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Ressources humaines
  - **Indicateur :** Offres publiées

5.2 Un personnel formé à un accueil et un milieu de travail inclusif

Obstacle recensé

Le personnel travaillant en relation directe avec les citoyen.es n'est pas formé pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Mesures

- Faire de la sensibilisation aux interactions avec les personnes handicapées pour les personnes en relation directe avec les citoyen.es et pour les gestionnaires.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026 à 2028
  - **Responsable :** Ressources humaines
  - **Indicateur :** Nombre de personnes formées

6 Assurer la sécurité des personnes lors de mesures d'urgence et en matière de sécurité civile

Mise en contexte

En situation d'urgence, il est important d'avoir le portrait des personnes vulnérables du territoire pour intervenir de façon ciblée.

6.1 Recensement des personnes vulnérables plus systématique

Obstacle recensé

La base de données des personnes vulnérables est incomplète.

Mesures

- Collaborer avec le CLSC pour mettre à jour la liste des personnes nécessitant un secours adapté.
  - **Année (s) de réalisation :** 2026
  - **Responsable :** Sécurité incendie
  - **Indicateur :** Base de données actualisée
- Mener une campagne annuelle de promotion pour l'inscription volontaire des citoyen.es (PNAP).
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Communications
  - **Indicateur :** Campagne effectuée
- Augmenter la fréquence des visites de prévention pour les personnes à besoins particuliers (aux 2 ans).
  - **Année (s) de réalisation :** chaque année de 2026 à 2028
  - **Responsable :** Sécurité incendie
  - **Indicateur :** Visites effectuées

6.2 Systèmes d'alarme sonores seulement

Obstacle recensé

Les systèmes d'alarme ne tiennent pas tous compte de besoins particuliers.

Mesures

- Installer des alarmes visuelles et sonores à prévoir lors des rénovations ou avant.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027 et 2028
  - **Responsable :** Infrastructures et bâtiments
  - **Indicateur :** Alarmes installées

Favoriser le développement de logements et de commerces accessibles 7

Mise en contexte

Favoriser la création de logements accessibles, l'adaptation de domicile et l'accessibilité des commerces permet aux personnes handicapées d'offrir la possibilité de se loger et de vivre selon leurs besoins.

7.1 Accessibilité des commerces

Obstacle recensé

Le faible pourcentage de commerces accessibles est un obstacle majeur dans la vie quotidienne des personnes handicapées.

Mesures

- Sensibiliser les nouveaux établissements (ou ceux en rénovation) au moment de l'obtention du permis de construction (production d'une fiche technique).
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Aménagement du territoire et Communications
  - **Indicateur :** Fiche produite et distribuée

8 Veiller à l'approvisionnement en biens et en services accessibles

Mise en contexte

Actuellement, la politique d'achat de la Ville ne tient pas compte de l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées en vertu de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

8.1 Accessibilité dans les achats de biens et de services



Obstacle recensé

Actuellement, il n'y a pas de critères d'accessibilité dans les achats de biens et de services.

Mesures

- Informer le personnel des services municipaux que les processus d'achats doivent tenir compte de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Greffe et archives
  - **Indicateur :** Mise à jour de la règlementation et note de service.
- Intégrer aux demandes de prix et appels d'offres une clause privilégiant l'acquisition et/ou la location d'équipements, de locaux et de services accessibles.
  - **Année (s) de réalisation :** 2027
  - **Responsable :** Greffe et archives
  - **Indicateur :** Formulation de la clause et intégration dans les appels d'offres.

BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir